



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MAI 2025

OBJET : RECRUTEMENT ET CRÉATIONS DE POSTE – PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT
Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. CARMONA Alain a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – Mme GIACHINO Lisa – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. RICHELME Jean-Marc.



Mme OBELISCO Francine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : RECRUTEMENT ET CRÉATIONS DE POSTE – PLAN D’EAU DE SAINT-AUBAN

L’ouverture du plan d’eau nécessite le recrutement de personnel saisonniers qualifiés. Pour la saison 2025, il est soumis à l’Assemblée de procéder aux recrutements en interne suivants :

- 1 poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 06 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 euros bruts,
- 1 poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, surveillance de baignade, BNSSA, à compter du 06 Juin en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 euros bruts,
- 1 poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, BNSSA, pour venir en renfort aux MNS les week-ends du mois de Juin lors de l’ouverture au public et pour la saison Juillet – Août en complément du BEESAN. Le recrutement se ferait sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 euros bruts.

De plus, en cas de difficulté de recrutement, il est proposé de signer une convention avec "Objectif Plus" pour la mise à disposition d’une partie des personnels saisonniers qualifiés nécessaires au fonctionnement du plan d’eau de SAINT-AUBAN, en complément des recrutements directs.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L’UNANIMITE** :

- ✓ **AUTORISE** le recrutement d’un poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 06 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 euros bruts,
- ✓ **AUTORISE** le recrutement d’un poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, surveillance de baignade, BNSSA, à compter du 06 Juin en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 euros bruts,
- ✓ **AUTORISE** le recrutement d’un poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, BNSSA, pour venir en renfort aux MNS les week-ends du mois de Juin lors de l’ouverture au public et pour la saison Juillet – Août en complément du BEESAN. Le recrutement se ferait sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 euros bruts,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec "Objectif Plus" en cas de difficultés de recrutement en direct.

<p>PUBLIE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 4-2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Repé VILLARD</p> 
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------